



4^{ème} conférence de révision de la convention d'Ottawa
Allocution de monsieur Brahim Djibrine Brahim, coordonnateur du
haut-commissariat national au déminage du Tchad
Oslo, du 25 au 29 novembre 2019

Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 4^{ème} conférence des Etats Parties chargés de l'examen de la Convention d'Ottawa.

En effet le Tchad demeure l'un des pays le plus affecté par la contamination par mines et restes explosifs de guerre, ce qui représente un risque sécuritaire à l'échelle nationale et régionale.

J'en veux pour preuve le risque réel que ces zones du BET, notamment celles qui sont plus reculées voire inaccessibles du Tibesti et de l'Ennedi, puissent servir de « stock » à ciel ouvert pour des groupes non étatiques qui pourraient leur permettre de procéder soit à un « reminage » ou bien à fabriquer des Engins Explosifs Improvisés afin de semer la terreur dans la région du Lac Tchad, voire dans d'autres régions du Sahel.

A cela il ne faut pas oublier le frein au développement socio-économique de nos régions affectées par le fléau de ces armes de mort, car lorsque la libre circulation des biens et des personnes n'est pas possible, le résultat est l'enclavement de ces régions menant à une mort certaine.

En mai 2013, le Tchad a déposé une troisième demande d'extension du délai de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, portant son échéance au 01 janvier 2020.

Durant les 5 années qui viennent de s'écouler, le Tchad a beaucoup travaillé et grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, les résultats suivants ont été atteints :

- 2014-2016 la Norme Nationale Anti-Mine au Tchad 023, Remise à Disposition des Terres est actualisée et est à nouveau en cours de mise à jour,
- 8 Zones Soupçonnées Dangereuses dans le Borkou ont été Remises à Disposition dont 2 par déminage systématique et 6 par Enquête Non Technique pour un total de 201 730 m²
- 5 Zones Soupçonnées Dangereuses dans le Tibesti ont été remises à disposition pour un total de 875 419 m²
- 1 Zone Soupçonnée Dangereuse dans le Wadi-Fira pour un total de 404 m²,
- 1 Zone Soupçonnée Dangereuse dans le Moyen Chari pour une surface totale de 38 816m².





Au travers du projet PRODECO financé par l'Union Européenne le travail de nettoyage de la base de données IMSMA a pu être entrepris. Cela a permis de voir plus clair sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

A ce jour le nombre de zones minées répertoriées restant à traiter est de 135, réparties sur 5 régions du pays comme suit : Borkou 33, Chari-Baguirmi 2, Ennedi 9, Moyen-Chari 1, Tibesti 90. Elles représentent une superficie totale de **93 570 477,47m²**.

Ces données bien que relativement complètes, restent à affiner par les résultats des enquêtes non techniques sur 60 Zones Soupçonnées Dangereuses. Une mission de vérification est actuellement en cours dans l'Est et le Sud du pays sur 10 zones pour lesquelles nous manquons d'informations en termes de coordonnées GPS, donc de surface, mais également de confirmer ou infirmer la présence d'une pollution pouvant permettre également de déclasser certaines zones.

Compte tenu de l'ampleur des zones à traiter, des contraintes logistiques et des conditions climatiques extrêmes des régions du nord du pays, la durée des opérations est planifiée sur 60 mois. Le travail de mise à jour de la base de données continue et par conséquent, le Tchad préfère rester prudent quant à son plan de travail détaillé. Cette planification sera donc revue et ajustée en fonction des avancées constatées et des résultats des enquêtes non techniques et techniques.

Conscient du lien entre sécurité et développement à l'échelle nationale et régionale, le Tchad entend mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour le déminage des zones présentant des risques majeurs pour la sécurité des biens et des personnes dans les zones frontalières, en particulier dans la zone sahélienne.

Les opérations de déminage et de dépollution font partie du Plan d'Action Prioritaire du Plan National de développement, car elles contribuent à lever les obstacles au développement des infrastructures, des services et à la consolidation de l'état de droit dans les zones contaminées. Le gouvernement tchadien envisage la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources par le biais des ministères en charge des secteurs affectés par la contamination par mines et REG - infrastructures, transport, tourisme, agriculture et développement rural et la mise en place d'un cadre de partenariat multi bailleurs.

Prenant acte des leçons du passé et conscient des difficultés rencontrées par l'institution nationale chargée de l'action contre les mines et reste explosifs de guerre, le Tchad, souhaite la reprise d'une assistance technique institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle, et un appui à la mise en place d'un cadre de coopération réunissant les partenaires techniques et financiers, pour diversifier les sources de financement et mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

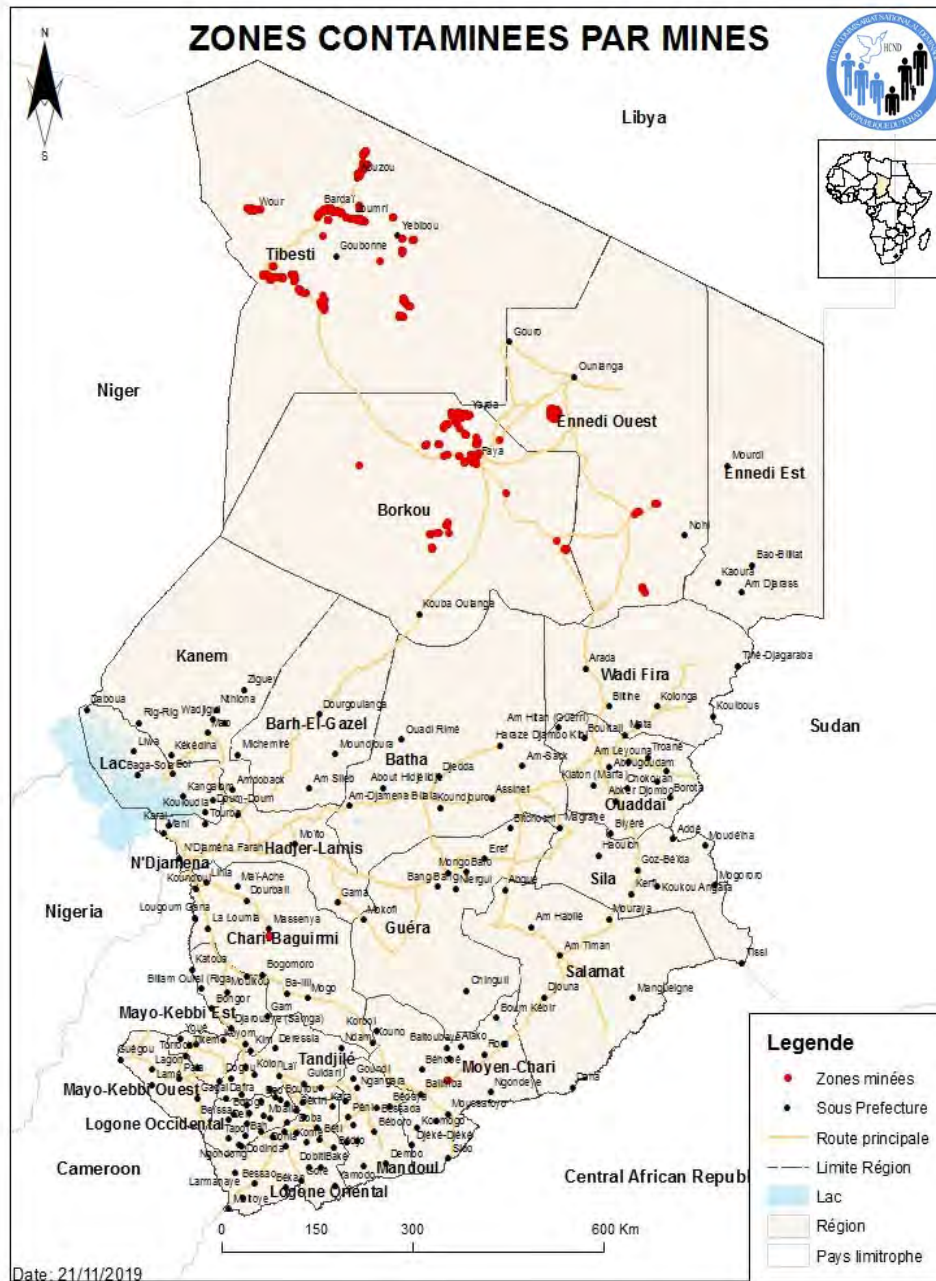




Le Tchad remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué aux progrès réalisés dans la perspective d'un Tchad libéré des mines et des restes explosifs de guerre, plus particulièrement l'Union Européenne, l'Unité d'Appui à la mise en œuvre de la Convention (ISU), les partenaires impliqués dans l'action contre les mines au Tchad et invite tous ses partenaires techniques et financiers, en l'occurrence les Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à lui apporter un appui technique et financier pour la mise en œuvre du plan d'action prévisionnel 2020-2024 afin que le Tchad puisse concrétiser sa vision, pour un Tchad sans mines.

Je vous remercie de votre attention





DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI PRESCRIT A L'ARTICLE 5 ETAT PARTIE : TCHAD

Region	Superficie des zones minées en m ²	Nombre des zones minées
Borkou	20 645 550,17	33
Chari-Baguirmi	4 591,33	2
Ennedi	29 597 994,69	9
Moyen Chari	45 098,03	1
Tibesti	43 277 243,24	90
Total général	93 570 477,47	135

